



Vol de moto - conditions de dédommagement

Par **Michalon**, le **28/04/2016** à **10:12**

Bonjour,

Je me suis fait dérober mes clefs de moto pendant que je faisais mes courses dans un supermarché, et à ma sortie de celui ci, la moto n'y était plus.

Je voulais savoir si le fait de m'être fait dérober mes clefs (dans mon blouson) pouvait empêcher le remboursement du véhicule ou non.

Cordialement,

Par **morobar**, le **28/04/2016** à **10:15**

Bonjour,

Il est certain que cela ne va pas faciliter les choses.

L'assureur va exiger les clefs du véhicules, pour vérifier qu'il s'agit bien d'un vol.

Par **Michalon**, le **28/04/2016** à **10:30**

Est-il préférable d'omettre de préciser cette histoire de clef et de fournir le double des clefs à l'assurance si elle les demande ?

Par **morobar**, le **28/04/2016** à **11:11**

Vous ne pouvez pas demander des conseils de ce type.

Ici on vous répondra qu'il faut toujours être sincère.

Bien sur vous faites ce que vous voulez, sauf que si la moto est retrouvée, vous serez mis en cause pour une fausse déclaration.

Par **Michalon**, le **28/04/2016** à **11:23**

C'est très précisément ce que j'allais répondre à mon propre message.

En cas de fausse déclaration, si le véhicule est retrouvé, les conséquences peuvent être conséquentes.

Merci de ces précisions et très bonne journée à vous.